



Mars 2021

BULLETIN MUNICIPAL N° 5

Dépôt et publication Mairie de St Thomé
Siret n° 21070300500012 APE 751A

Site Internet : www.saint-thome.eu

- BUDGET 2020 – RÉSULTATS

Vote des Comptes Administratifs le 01 mars 2021:

Commune

Fonctionnement : Dépenses 289 407,67 €, Recettes 716 659,70 € et, compte tenu d'un excédent reporté de 381 888,81 €, le résultat 2020 ressort à + 809 140,84 € dont 350 510,00 € d'acompte sur l'indemnisation par l'Assureur ALLIANZ IARD des travaux de restauration post séisme.

Investissement : Dépenses 206 900,39 €, Recettes 67 632,19 € et, compte tenu d'un excédent reporté de 97 908,38 €, le résultat 2020 ressort à – 41 359,82 €. Ce déficit est régularisé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement ci-dessus.

Assainissement

Exploitation : Dépenses 18 034,92 €, Recettes 24 349,26 € et, compte tenu d'un excédent reporté de 68 323,58 €, le résultat 2020 ressort à + 74 637,92 €

Investissement : Dépenses 9 658,83 €, Recettes 14 649,90 € et, compte tenu d'un excédent reporté de + 29 249,91 €, le résultat 2020 ressort à + 34 240,98 €.

- SUBVENTION DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dans le cadre du programme Bonus Relance Région, la Commission permanente nous a attribué une subvention de 5 922 € pour « Isolation et remise aux normes du logement communal " ancien presbytère" ».

- ÉCOLE

En date du 04 février 2021, l'Inspecteur d'Académie de Grenoble a décidé l'implantation d'un emploi à temps complet au titre du dispositif de co-enseignement porteur de pratiques pédagogiques innovantes sur notre commune.

A ce jour, l'effectif connu pour la rentrée scolaire 2021/2022 est de 35 élèves.

- URBANISME

Il est rappelé que **toute réalisation de travaux** modifiant l'aspect extérieur (création ou modification d'ouvertures, toiture, façades, menuiseries extérieures, cheminée), la surface des bâtiments existants, la destination (garage en pièces d'habitation...), la construction ou la pose de piscine, d'abri de jardin, de pergola... doit faire l'objet d'une **Déclaration Préalable** voire d'un **Permis de construire AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX**. Les dossiers sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur Internet.

- RECENSEMENT MILITAIRE (Journée Du Citoyen)

Tous les jeunes, filles et garçons, atteignant 16 ans (nés en 2005 ou avant en cas d'oubli), doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. L'attestation de recensement est exigée à l'occasion de l'inscription à la conduite accompagnée, au permis de conduire et pour se présenter aux principaux examens scolaires comme le BAC.

Cette démarche doit être faite en Mairie par le jeune concerné ou un parent muni du livret de famille

- ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Ces élections concomitantes se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021 de 8 h à 18 h.

Pour participer à ce scrutin, les nouvelles inscriptions sur la liste électorale doivent être effectuées avant le vendredi 7 mai 2021.

- OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT

Ce dispositif, mené par la Communauté de Communes ARC en partenariat avec l'ANAH, permet aux propriétaires occupants et bailleurs de profiter d'aides pour faire réaliser des travaux de rénovation de leur logement ; **l'opération vient également en aide aux propriétaires sinistrés suite au séisme du 11 novembre 2019 avec des aides exceptionnelles.** Ce dispositif est lancé pour une période de 5 ans.

Les travaux concernés sont :

- ✓ La réparation du logement suite au séisme
- ✓ L'amélioration de la performance énergétique
- ✓ L'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- ✓ La réhabilitation du logement (travaux lourds)
- ✓ La rénovation des façades

Des conseils gratuits et personnalisés sont proposés aux propriétaires occupants, locataires, bailleurs, investisseurs ou futurs accédants.

L'équipe de SOLiHA vous accueillent sur RDV au 4, boulevard Jean Jaurès 07400 LE TEIL les :
lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pour une prise de rendez-vous ou toutes demandes d'informations complémentaires, contact soit par mail à : renovationseisme@ardecherhonecoiron.fr soit par tél. au 04 75 79 04 70

L'équipe de SOLiHA sera présente en mairie de SAINT-THOMÉ pour vous recevoir le mercredi 24 mars de 10 h à 12 h. Prendre RDV au 04 75 79 04 70.

- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Département de l'Ardèche met en place pour l'année 2021 le SLIME, dispositif de visites énergie à domicile pour les ménages en précarité énergétique. L'objectif de ce programme est d'intervenir auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie et de l'eau, en vue de réduire leur consommation et améliorer leur confort au quotidien. Tout habitant de l'Ardèche, aux revenus modestes, qu'il soit propriétaire ou locataire, peut bénéficier gratuitement de cette visite.

Exemples de situations courantes pour lesquelles vous pouvez solliciter une visite en remplissant en ligne le formulaire de demande de visite accessible sur la page slime.alec07.org :

Difficultés de paiement de factures d'énergie, fortes consommations d'énergie ou incompréhension dans le montant des factures, inconfort (froid, courant d'air, humidité...), restriction de chauffage...

- SYPP : CONSULTATION PUBLIQUE

En 2021, et ce pour une période de 5 ans, le Syndicat des Portes de Provence s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document détaille, à l'échelle du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national. Du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2021, le SYPP lance une concertation publique. Tous ceux qui souhaitent se joindre à cette opération en vue d'une amélioration de la gestion des déchets sur le territoire sont invités à s'exprimer sur le site internet du SYPP à la rubrique PLPDMA.

lien unique pour participer à cette concertation publique : www.sypp.fr (rubrique PLPDMA).

- COVID-19

Le port du masque de protection est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus dans l'espace public, sur l'ensemble du territoire du département de l'Ardèche jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus. (Arrêté préfectoral n°07-2021-01-19-005)

Prenez soin de vous,



Des projets et des réalisations pour Saint-Thomé

Au vieux village...

Notre commune vient de s'engager dans une démarche de valorisation du *vieux village*. Améliorer le cadre de vie de ses habitants et conforter ses atouts touristiques sont les deux objectifs poursuivis.

Différents aménagements sont ainsi projetés, et pour certains d'entre eux, ont même reçu un commencement de réalisation.

Un circuit « *découverte* », l'implantation d'espaces de convivialité, une matérialisation des difficultés de circulation au sein du vieux village, un volet paysager, une amélioration des cheminements, une rénovation des structures d'éclairage public... Tels sont les principaux points de ce plan

de « *valorisation douce* » du *vieux village*.

L'an prochain une signalétique patrimoniale viendra compléter les premières réalisations. Suivie, l'année suivante, d'une mise en valeur des artistes qui ont fréquenté et aimé notre village.

À l'issue de la restauration de la Chapelle Saint Sébastien, une réflexion sera aussi menée par les élus sur l'usage de cet espace de convivialité.



Aux Crottes...

L'aménagement de l'espace du « Clau » se poursuit.



La création de terrains de boules, d'un petit amphithéâtre épousant le relief pour quelques séances récréatives, d'un espace jeux sécurisé pour les petits est projetée. Certains de ces équipements verront leur réalisation dès 2021.

Enfin, la Commune a répondu favorablement à la proposition de la Région AURA d'installer gratuitement un abribus Place des Crottes. Si la demande est retenue, celui-ci permettra aux scolaires et aux moins jeunes de patienter, protégés des intempéries.

Les illuminations de Noël seront renouvelées et

positionnées sur davantage de sites.

Bien sûr les autres lieux de vie de notre commune ne seront pas oubliés pour autant. Aussi une réflexion les concernant sera engagée avec toujours comme objectif... Améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et accroître leur bien-être et favoriser le lien social.